



HAL
open science

Plutarque, Amyot, Montaigne et la "superstition"

Alain Legros

► **To cite this version:**

Alain Legros. Plutarque, Amyot, Montaigne et la "superstition". "Moralia" et "Oeuvres morales" à la Renaissance, May 2005, Toulouse, France. pp.275-281. halshs-01011593

HAL Id: halshs-01011593

<https://shs.hal.science/halshs-01011593>

Submitted on 23 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Plutarque, Amyot, Montaigne et la “superstition”

*Soutenir la piété jusqu’à
la superstition, c’est la détruire*
Pascal

“Quand j’escris, je me passe bien de la compagnie et souvenance des livres [...] Mais je me puis plus malaisément deffaire de Plutarque. Il est si universel et si plain qu’à toutes occasions, et quelque sujet extravagant que vous ayez pris, il s’ingere à vostre besongne et vous tend une main liberale et inespisable de richesses et d’embellissemens. Il m’en fait despit d’estre si fort exposé au pillage de ceux qui le hantent : je ne le puis si peu raconter que je n’en tire cuisse ou aile”¹. L’aile ou la cuisse? Chaque auteur est invité à passer à table, à s’y servir à profusion, tant, au jugement de Jacques Amyot, Plutarque est “plein de comptes, histoires, rencontres et dictz ingenieux des Anciens sages et poetes”². Montaigne, de son propre aveu, ne s’en est pas privé. Dès 1584, La Croix du Maine voyait en lui une sorte de nouveau Plutarque “pour l’avoir imité de si près, principalement en ses Opuscules”³. Ces *Opuscules*, nom par lequel l’auteur des *Essais* désigne lui aussi les *Ethika* ou *Moralia*⁴, il n’est pas exclu qu’il les ait d’abord un peu pratiqués en latin, voire en grec, avant de lire les *Œuvres morales et meslees de Plutarque* traduites en français par Amyot⁵, ouvrage dont sont tirés, comme on sait, maints emprunts de Montaigne au Chéronéen. Illustrant deux pages successives de l’“Apologie de Raymond Sebond”, quatre d’entre eux concernent le court traité de jeunesse *Peri deisidaimônias*⁶, titre qu’Amyot traduit ainsi : *De la Superstition*⁷.

Si je demande à mon tour la “main libérale” de Plutarque, c’est pour tenter de comprendre quel sens l’auteur des *Essais* donne au mot “superstition” dans cette phrase : “C’est, à l’avanture, ce que dict ce mot Grec ancien que la superstition suit l’orgueil, et lui obeit comme à son

¹ *Essais*, III, 5, p. 875 de l’édition Villey-Saulnier (désormais VS), Paris, PUF, 1988, coll. “Quadrige”. Célèbre, la citation figure en bonne place dans l’article “Plutarque” (O. Guerrier) du *Dictionnaire de Michel de Montaigne* (dir. P. Desan, Paris, Champion, 2004, p. 795-798), contre-don attendu pour l’article “Montaigne” (M.-D. Couzinet) du *Dictionnaire Plutarque* (dir. P. Payen, à la suite de la traduction française des *Vies parallèles* de Plutarque, Paris, Gallimard, 2001, coll. “Quarto”, p. 2046-2048).

² Amyot, cité par Robert Aulotte, *Amyot et Plutarque - La tradition des Moralia au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 1965, p. 140.

³ *La Bibliothèque du sieur de la Croix-du-Maine*, Paris, A. L’Angelier, 1584, p. 328-330. Pour Aulotte, “Plutarque est le moraliste ancien le plus qualifié pour disposer à un christianisme authentique réconcilié avec l’Antiquité classique” (p. 37).

⁴ La remarque vaut aussi pour le *Journal de voyage*, où l’on apprend qu’admis à visiter la Bibliothèque du Vatican, Montaigne a pu considérer à loisir un manuscrit des “Opuscules de Plutarque” (*Journal de voyage de Michel de Montaigne*, éd. F. Rigolot, Paris, PUF, 1992, p. 111). Un peu plus loin (p. 113-114), plusieurs lignes sont consacrées au petit débat philologique qu’il a eu ensuite avec Muret sur deux traductions fautives d’Amyot, dont une regarde les *Moralia*.

⁵ Désormais *OMM* (Paris, Vascosan et Morel, 1572 ; avec privilège royal daté du 26 août, deux jours après la saint Barthélemy).

⁶ Selon Isabelle Konstantinovic, *Montaigne et Plutarque*, Genève, Droz, 1989, p. 348-349 (cf. *ibid.*, p. 462).

⁷ *OMM*, tome I, f° 119 v°- f° 124 r°. Cf. Plutarque, *Œuvres morales* (désormais *OM*), tome II, éd. J. Defradas *et al.*, trad. R. Klaerr, Les Belles Lettres, 1985, p. 248-267. Le composé progressif *deisidaimonia* signifie littéralement “crainte des démons” (puissances surnaturelles mal identifiées). Dans le *Tiers livre*, chap. 48, Gargantua se moque des gens tellement épris “de crainte du Dæmon et superstiosité” qu’ils laissent les “taulpetiers”, moines et prêtres, décider pour eux de ce que doit être leur vie conjugale (Rabelais, *Œuvres complètes*, éd. M. Huchon, Paris, Gallimard, 1994, p. 498).

pere : *hè deisidaimônia kathaper patri tô; tuphô; peïthetai*⁸). Il faudra replacer cette citation dans son contexte. Il suffit pour l’instant de rappeler que la sentence était aussi peinte en grec au plafond de la “librairie”, et en bonne place, juste au-dessus de son blason entouré du collier de Saint-Michel⁹, au départ de la travée centrale : preuve de l’intérêt que Montaigne lui portait. Emprunté au chapitre “De l’orgueil” du *Florilège* de Jean Stobée, ce “mot” est attribué à “Socrates” dans une manchette de l’édition procurée par Conrad Gesner¹⁰. La traduction de Montaigne tient compte, semble-t-il, de cette information, d’ailleurs étayée par la traduction latine de l’éditeur, qui jette un pont entre les deux notions, si différentes en français moderne, de “superstition” et d’“orgueil”¹¹. Issu du latin, le premier substantif désigne en mauvaise part, au XVI^e siècle comme de nos jours, une crainte excessive ou diffuse des puissances surnaturelles qui pousse à multiplier les rituels aux fins de protection, mais à l’époque de Montaigne, il pouvait être pris aussi en bonne part pour signaler l’attention scrupuleuse aux règles, arts et usages, jusqu’à distinguer, dans certains emplois, une conscience digne d’éloge. D’origine germanique, le mot “orgueil” s’applique, quant à lui, à une estime exacerbée de soi et de sa propre intelligence, estime dont le corollaire est souvent le mépris des autres et de leurs jugements.

De l’un et l’autre vice, voici ce que dit Théophraste aux chapitres “De la superstition” et “De l’orgueil” de son traité des *Caractères* : “La superstition semble n’être autre chose qu’une crainte mal réglée de la divinité” ; “Il faut définir l’orgueil une passion qui fait que de tout ce qui est au monde l’on n’estime que soi”¹². Il s’agit pour le successeur d’Aristote de deux *pathè* ou “passions”, dont la première conduit comme à une sorte de rétrécissement de l’être, alors que la seconde l’enfle démesurément, telle la grenouille de la fable¹³. Superstition, orgueil : ces deux notions que Théophraste tendait à opposer, le recours à Plutarque-Amyot permettra, je l’espère, de mieux comprendre pourquoi Montaigne, lui, les associe étroitement.

⁸ *Essais*, II, 12, 498 (je corrige trois mots grecs). VS reproduit les deux formes fautives *kataper* et *peïtetai* de l’édition de 1588, erreurs non corrigées sur l’Exemplaire de Bordeaux (f° 208 v°), alors qu’on trouve les formes correctes dans les éditions de 1580 (Livre II, p. 256) et 1582 (p. 502). Toutes ces éditions comportent cependant une erreur d’accentuation : *tuphô;* pour *tu’phô;*. Sur la pratique que Montaigne avait du grec (lecture, écriture), voir A. Legros, “La main grecque de Montaigne”, *Bibliothèque d’Humanisme et Renaissance*, tome 61, 1999 (2), p. 461-478 ; *id.*, “Le ‘Giraldus’ de Montaigne et autres livres annotés de sa main”, *Journal de la Renaissance*, vol. I, 2001, p. 12-88 ; *id.*, “Grec (langue)”, *Dictionnaire de Michel de Montaigne*, *op. cit.* ; J. O’Brien, “Auteurs grecs”, *ibid.*

⁹ A. Legros, *Essais sur poutres. Peintures et inscriptions chez Montaigne*, Paris, Klincksieck, 2000 (rééd. 2003), p. 210-211 et p. 329-331.

¹⁰ Stobée, *Keras Amalthaias*, éd. grecque-latine de Gesner, Bâle, 1549, *De superbia*, Sermo XXII, p. 187 (texte exempt des erreurs signalées *supra*). Le “mot” suivant chez Stobée, lui aussi attribué à Socrate, a été reproduit sur une autre solive du plafond de la “librairie” et paraphrasé dans les *Essais*. La page précédente, toujours dans le chapitre “De l’orgueil”, a fourni trois autres inscriptions (voir *Essais sur poutres*, *op. cit.*, p. 287 *sq.*, et fig. 34 pour la reproduction de deux pages de Stobée ayant fourni à elles seules sept sentences de la “librairie”, l’autre chapitre mis à contribution étant celui “Du bonheur”, *De felicitate*).

¹¹ “Superstitio superbiæ tanquam parenti est morigera” (“La superstition est soumise à l’orgueil comme à son père”). L’intérêt de la traduction latine de Gesner est de lier étroitement *superstitio* et *superbia* grâce à l’usage d’un même préfixe, dont l’équivalent grec (*hyper* ou *hyper*) se retrouve dans le titre d’origine du chapitre : *Peri hyperopsias*.

¹² *Les Caractères de Théophraste (traduits du grec)*, dans La Bruyère, *Les Caractères*, Paris, LGF, 1995, coll. “Classiques de poche”, p. 98 (“De la superstition”) et p. 107 (“De l’orgueil”).

¹³ Air connu de Montaigne, qui a lu Phèdre et Horace : “enfle toy, pauvre homme, et encore, et encore, et encore” (*Essais*, II, 12, 531).

Le *Peri deidisaimonias* de Plutarque, n° 155 du catalogue de Lamprias et 21 de l'édition procurée par Planude, porte le n° 14 dans l'édition aldine de 1509. Publié à Paris avec deux autres traités par Gilles de Gourmont en 1512, on le retrouve dans les deux grandes éditions grecques des *Ethika* : celle de Froben et Episcopius en 1542, celle d'Henri Estienne en 1572. Pour tous les lecteurs de Plutarque en latin, il est devenu le *De superstitione*, par exemple dans les publications séparées de Plantius (Lyon, 1552) et de Naogeorgus (Bâle, [1556]), dans l'édition globale des *Moralia* de Xylander (Bâle, 1570), ou dans celle, grecque-latine, d'Henri Estienne déjà signalée. On ne saurait enfin passer sous silence une traduction latine manuscrite offerte par John Cheke au roi Henri VIII, ni une traduction française, peut-être perdue, de Jean-Antoine de Baïf, dont Robert Aulotte nous rappelle qu'elle est mentionnée en 1571 dans le privilège de ses *Œuvres en rime*¹⁴. Quant à François Le Tort, il n'a repris dans son *Trésor* de 1577¹⁵ qu'un cinquième environ du texte de Plutarque.

Conservé à la Bibliothèque nationale de France¹⁶, un exemplaire de l'édition grecque de 1542 a été, comme on sait, annoté copieusement par Amyot, qui voulait s'assurer le meilleur texte possible pour sa translation du grec au français. Six feuillets y sont consacrés au *Peri deisidaimonias*, qui accueillent quelque cinquante notes manuscrites grecques et latines en marge extérieure, plus une vingtaine de notules en marge intérieure. Toutes concernent l'établissement du texte, avec corrections, restitutions plausibles et variantes (dont telle leçon retenue par Turnèbe), rapprochements suggérés (par exemple avec Dion). N'intéresse vraiment notre propos qu'une restitution conjecturale, p. 122, où l'expression *Kakodaimôn deisidaimonia* semble faire de la "crainte des démons" un sentiment inspiré par les "mauvais démons" eux-mêmes. Par parenthèse, et sans quitter ni Plutarque, ni Montaigne, ni le domaine de la piété bonne ou mauvaise, me paraissent beaucoup plus intéressantes pour le montaigniste les notes rassemblées par Arnoul Le Ferron à la fin de sa traduction latine de l'*Erôtikos*, notes présentées par lui comme dues en grande partie au travail préparatoire de La Boétie, et que Montaigne a pu connaître¹⁷. Avant d'entrer dans le vif du sujet, rappelons enfin, dans la mesure où

¹⁴ R. Aulotte, *op. cit.*, p. 127 (pour Baïf), p. 329 (pour Cheke, Plantius, Naogergus).

¹⁵ F. Le Tort, *Le Trésor des Morales de Plutarque Chéronée*, Paris, J. Poupy, 1577, p. 230-235. Cf. *Thesaurus Plutarchi Chæronæi grauiissimi philosophi, super Moralia opera*, même lieu, même date, p. 114-116. Je remercie Françoise Frazier d'avoir attiré mon attention sur ces deux ouvrages et d'avoir mis le texte français à ma disposition.

¹⁶ Grande Réserve J 63 B.

¹⁷ A. Le Ferron, *Plutarchi Chæroenei Eroticus*, Lyon, J. de Tournes, 1557, p. 80-92 (*Recognita quædam*). La liste des annotations que l'auteur semble tenir de La Boétie a été estimée à une centaine par Reinhold Dezeimeris ("Remarques et corrections d'Estienne de la Boétie sur le traité de Plutarque intitulé *Erôtikos*", *Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, 1868, tome I, p. 81-161). Cette liste a été reproduite par Louis Desgraves dans son édition des *Œuvres complètes d'Estienne de La Boétie*, tome II, Bordeaux, W. Blake, 1991, p. 238-248. Voir en particulier la note n° 58 dans Desgraves, p. 244 : "ea quæ pietatis sunt non sic in disquisitionem reuocanda sint, quoniam si in uno pietatis sedes et basis labefactetur, tota religio corruiat" ("ce qui est du domaine de la piété ne doit pas être ainsi remis en question, parce que si le siège et la base de la piété viennent à chanceler, c'est toute la religion qui s'écroule"), avis qui rappelle ce que dit Montaigne sur celui qui, ayant "mis aucuns articles de sa religion en doute et à la balance", finit par "secou[er] comme un joug tyrannique toutes les impressions qu'il avoit receues par l'autorité des loix ou reverence de l'ancien usage" (*Essais*, II, 12, 439). Cf. Plutarque, *Que l'on ne sçauroit vivre joyeusement selon Epicurus* (OMM, 323 C-D) : "Remuer les choses saintes, auxquelles on ne doit toucher [...], [c'est] ouvrir de grandes portes à la tombe des mescreants Atheistes".

elles rencontrent mon propos, trois notes manuscrites qu'un contemporain de Montaigne a tracées en marge d'un exemplaire de Lycosthène¹⁸, où d'ailleurs les chapitres "De l'orgueil" et "De la superstition" se suivent, comme pour suggérer un rapport sémantique entre les deux notions. Renvoyant le lecteur aux *Moralia* ("mor."), l'une suggère que "le superstitieux si parmy la reverence et l'honneur qu'il porte aux dieux il y a quelque crainte il y a aussi plus d'esperance et de resjouissance" ; une autre déclare que la superstition "est moindre mal que l'atheisme" ; la dernière affirme, comme pour faire bonne mesure, qu'elle "n'est moindre mal ni peché que l'impiété". Impiété, athéisme : dans leurs traductions en latin, Plantius et Xylander font d'*impietas* l'antonyme de *superstitio*, et Naogeorgus traduit par *diuinitatis abnegatio* ce que Plutarque grec appelle *atheôtès*, "athéisme". Bref, la vraie *pietas erga deos* éviterait autant le déni (*neg-*) que l'excès (*super-*), même si d'aucuns pensent que la première position est malgré tout plus condamnable que la seconde. Montaigne est-il de ceux-là ? Pour le savoir, autant qu'il est possible, il faut maintenant considérer ses *Essais*, sans pour autant négliger ses autres écrits.

* * *

Editant en 1571 la *Lettre de consolation de Plutarque à sa femme* (traduction de La Boétie) et dédiant ce texte à son épouse lors du décès de leur première fille, le futur auteur des *Essais*, grâce au double truchement du moraliste grec et de son traducteur, dit en quelque sorte à Françoise qu'il s'en remet à elle pour toute initiative funéraire qui lui permettra "d'estre plus à [son] aise"¹⁹, ajoutant cependant cette condition, toujours *via* Plutarque-La Boétie : "Mais ce sera mettant à part toute superfluité, et vaine superstition : aussi sçay-je bien que de ces passions là, tu n'en tiens rien". Superfluité, superstition : en grec *periergia* et *deisidaimonia*, en français même préfixe pour stigmatiser un excès qui ferait passer de la dévotion bien tempérée aux pratiques superfétatoires d'un deuil démesuré²⁰. Il n'est pas indifférent pour la suite de mon propos que la dédicace de cette *Lettre de consolation* fasse, au sujet du mariage, la critique de la "nouvelleté" : une "nouvelleté qui coute si cher à ce pauvre estat — et si je ne sçay si nous en sommes à la dernière enchere — qu'en tout et par tout j'en quitte le party. Vivons, ma femme, vous et moi, à la vieille Françoise", autrement dit courtisons-nous, caressons-nous, dit encore Montaigne, même si la "nouvelleté" veut aujourd'hui qu'on prenne femme sans vraiment l'épouser... Le traducteur de Sebond (1569) s'est mué ici en éditeur : dans les

¹⁸ Le fac-similé de cet exemplaire copieusement annoté des *Apophtegmata* de Conrad Lycosthenes (Paris, J. Dupuy, 1560) a été publié, avec ses transcriptions et commentaires, par Etienne Ithurria (Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1998). Les trois notes manuscrites reproduites ici (mais avec insertion d'apostrophes) se trouvent p. 1032-1033 de cet ouvrage.

¹⁹ *La Mesnagerie de Xenophon. Les Regles de mariage de Plutarque. Lettre de consolation de Plutarque à sa femme*, trad. La Boétie, Paris, F. Morel, 1571, f° 90 r°-v°. Adressée de Paris, la dédicace "A Mademoiselle de Montaigne, ma femme" est datée du 10 septembre 1570.

²⁰ Dans son testament, Louise Labé déclare de même vouloir "estre enterrée sans pompe ni superstitions, à sçavoir de nuit et à la lanterne, accompagnée de quatre prestres, outre les porteurs de son corps". Simplicité toute relative quand la suite du testament stipule qu'on dira "une grande messe à diacre et sous-diacre" et "cent petites messes continuellement jusques à huit jours aprez son decez" (L. Labé, *Œuvres complètes*, éd. E. Giudici, Genève, Droz, 1981, Appendice I, p. 199).

deux cas, sous couvert du texte d'autrui, une voix se fait entendre, plus intime toutefois dans cette dédicace où l'éditeur s'approprie le texte qu'il préface. Pour qu'elle devienne celle d'un auteur singulier, il lui faudra trouer, distendre, digérer, s'approprier le texte-source, qu'il soit de Plutarque ou d'un autre ; bref, créer une écriture toute sienne, pour une aventure vraiment personnelle.

Dans les *Essais*, si on lui adjoint les formes adjectivale et adverbiale dérivées, le mot "superstition" apparaît près de trente fois, le latin *superstitio* aucune, et le grec *deisidaimonia* une seule, déjà relevée²¹. La répartition du vocable entre les trois livres et selon les "couches" abécédaires n'offre rien de remarquable²². Ce qui l'est, en revanche, c'est la relative fréquence de son emploi dans des énumérations de vices (au moins sept listes de ce genre), où "superstition" apparaît une fois entre "hérésie" et "irreligion", une fois entre "orgueil" et "amour de nouveauté"²³ : une coexistence à interroger, même si Montaigne ne s'écarte guère des acceptions d'usage du mot examiné, que ce soit en bonne ou en mauvaise part.

Le plus souvent, dans les *Essais*, le mot "superstitieux" signale un souci scrupuleux, sentiment qui peut honorer ou non la personne qui l'éprouve. Ridicule fut ainsi l'empereur Maximilien qui, par pudibonderie, exigea dans son testament "qu'on luy attachast des calessons quand il seroit mort", et que "celuy qui les luy monteroit eut les yeux bandez"²⁴. "Vaine", en tout cas pour un homme, est encore la "superstition des paroles", qui empêche les femmes de dire, par exemple, le mot "cul" et condamne tout propos sur la sexualité à se couvrir de niaiseries. Quant à la "conscience et religion" de Montaigne le père, qui allait "plustost vers la superstition que vers l'autre bout" en matière de fidélité et de chasteté, Montaigne le fils l'admire sans vraiment la faire sienne ("monstrueuse foy en ses paroles"), et lui-même reconnaît joliment qu'en ses amours de jeunesse, aux "approches" pourtant "impertinement genitales", il "craignoi[t] superstitieusement d'offenser", comme s'il avait été atteint de cette "sotte honte" décrite par Plutarque ; car, explique-t-il, "je respecte volontiers ce que j'aime". Ici, même empêchante, la "superstition" tend à devenir une belle qualité. Elle l'est assurément lorsqu'il s'agit de porter témoignage : en matière de véracité, Montaigne déclare qu'il "passe en religion superstitieuse toute foy historique". Même exigence pour la parole donnée : "je suis delicat à l'observation de mes promesses jusques à la superstition". Quant aux petites pratiques quotidiennes et comme automatiques de précaution ou de préservation, si Montaigne les avoue, c'est comme fautes bien vénielles, et il énumère, non sans complaisance et même quelque provocation, celles qui font de lui un homme de "commune sorte", donc plein d'"inanité", qualité à tout prendre meilleure que l'"opiniastreté" : "Où l'un plat est vuide du tout en la balance, je laisse vaciller l'autre, sous les songes d'une vieille. Et me semble estre excusable si j'accepte plustost le nombre impair ; le jedy au pris du

²¹ Selon la *Concordance des Essais de Montaigne* de Roy E. Leake (Genève, Droz, 1981) qui, établie à partir du texte de VS, ne mentionne pas les repentirs éventuels sur l'Exemplaire de Bordeaux. Les occurrences des mots grecs et latins se trouvent sur des micro-fiches complémentaires.

²² Raison suffisante pour ne pas les indiquer ici dans les renvois au texte de VS.

²³ *Essais*, III, 7, 920 et II, 12, 503.

vendredy ; si je m'aime mieux douziesme ou quatorziesme à table ; si je vois plus volontiers un lièvre costoyant que traversant mon chemin quand je voyage, et donne plustost le pied gauche que le droict à chausser. Toutes telles ravasseries, qui sont en credit autour de nous, meritent au moins qu'on les escoute”.

Le propos de Montaigne sur la “superstition” n'est pas toujours aussi léger. Plusieurs portraits montrent qu'elle constitue pour lui un vrai défaut de caractère. Ainsi en est-il de Bion le Sage qui, à l'approche de la mort, passa d'une longue période d'impiété (il était “infect des atheismes de Theodorus”) à mille pratiques superstitieuses²⁵. Ou de Julien l'Empereur qui, “surnommé apostat” pour avoir abandonné la religion chrétienne, était “si superstitieux en la sienne que ceux mesmes qui en estoient de son temps, s'en mocquoient”, disant qu'une victoire sur les Parthes lui aurait “fait tarir la race des beufs au monde pour satisfaire à ses sacrifices”²⁶. Ou encore d'Alexandre le Grand dont la “superstition, de quoy il estoit si fort atteint, porte quelque image de pusillanimité”²⁷. A moins qu'on ne puisse imputer ce trait à certain calcul, comme le suggèrent deux interventions manuscrites de Montaigne sur son Quinte-Curce, l'une qui le juge “divers en superstition” selon l'opportunité qu'il y trouve ou non²⁸, l'autre qui, d'un trait marginal, signale un passage où l'historien constatait l'utilisation proprement démagogique de la *superstitio* ou *noua religio* par ceux qui veulent se faire obéir des foules²⁹. “Superstition” et “nouvelleté” religieuse : une association dont il faudra reparler, car elle pourrait éclairer le sens que Montaigne donnait au “mot” de Socrate.

* * *

Le mouvement de bascule qui vient d'être évoqué, par lequel certains, tel Bion, passent sans transition de l'irréligion à une dévotion excessive, rappelle ce que dit Plutarque dans le *De discrimine adulatoris et amici* : “Il est des gens qui fuient et déprisent la superstition au point de croire qu'il n'y a pas de dieux ; et ainsi, s'ils cessent d'être abjects, c'est pour commencer à être criminels, tordant la vie en sens contraire comme ils feraient d'un bois courbe, faute de savoir

²⁴ Pour les citations et allusions successives de ce paragraphe, voir *Essais*, I, 3, 19 ; I, 49, 78 ; II, 2, 343 ; III, 5, 866 ; I, 21, 106 ; III, 9, 966 ; III, 8, 923.

²⁵ *Essais*, II, 12, 446.

²⁶ *Essais*, II, 19, 670-671. L'éloge de Julien par Montaigne est moins patent qu'on ne le dit : non seulement “en matière de religion, il estoit vicieux par tout” (670), mais la “liberté de conscience” n'était au fond pour lui qu'une “recepte” de gouvernement (671), donc au mieux une arme politique, au pire une manipulation de l'opinion. Le chapitre “De la liberté de conscience” exprime moins une conviction qu'il n'examine l'utilisation, à travers les âges, d'un slogan équivoque et risqué.

²⁷ *Essais*, II, 1, 336.

²⁸ Dans l'édition des notes de lecture de Montaigne que je prépare pour la Bibliothèque de la Pléiade (à paraître en 2007, à la suite d'une nouvelle édition des *Essais* selon le texte de 1595, par J. Balsamo, M. Magnien, C. Magnien-Simonin), cette annotation autographe du Quinte-Curce de Montaigne (*Histoire d'Alexandre*, Bâle, Froben, 1545) portera le n° 68. L'adjectif “divers” signale pour le moins une instabilité : le roi traite ici un devin de “uates superstitiosus” parce que ses présages ne lui conviennent pas !

²⁹ Quinte-Curce annoté par Montaigne, *op. cit.*, p. 43 (voir note précédente) : *Nulla res efficacius multitudinem regit, quam superstitio: alioquin impotens, seua mutabilis: ubi uana religione capta est, melius uatibus quam ducibus suis paret* (“Rien de plus efficace que la superstition pour gouverner la foule : emportée, cruelle, instable quand une pseudo-religion s'est

comment le redresser”³⁰. Mais on pense surtout à la fin du traité *De la superstition*, ainsi traduite par Amyot : “Aussi y en a il qui fuyans la superstition [*deisidaimonia*], se vont ruer ou precipiter en la rude et pierreuse impieté de l’athéisme [*atheotès*], en sautant par dessus la vraye religion [*eusebeia*], qui est assise au milieu entre les deux”³¹. S’il faut fuir la superstition, que ce soit donc sans course effrénée, car nous risquons alors de nous “jeter” [*empiptein*] dans l’athéisme. Comme en écho à cette lecture, Montaigne affirme qu’il n’est pas, quant à lui, sujet à de tels excès : “Pour hayr la superstition, je ne me jette pas incontinent à l’irreligion”³².

Le début du traité plantait, au sens propre, les deux attitudes en des terres soumises aux influences contraires d’un climat sec et d’un climat humide : “L’ignorance et faulte de bien sçavoir que c’est que des dieux, s’estant dès le commencement mespartie en deux branches : l’une se rencontrant avec des meurs dures, comme en un païs rude, y engendra l’impieté : l’autre avec des meurs tendres, comme en un païs mol, y imprima la superstition”³³. Tout le discours vise à montrer que le pire des deux, d’un point de vue éthique, n’est pas celui qu’on croit³⁴ : l’athéisme est erreur de “jugement” (Amyot traduit ainsi *logos*), mais qui laisse l’esprit en paix, alors que la superstition double l’erreur de jugement d’une charge passionnelle (*pathos*), à caractère violemment phobique, laquelle “nous tient en fièvre” permanente. S’il y a présence d’un “venin”, selon Plutarque, c’est dans la seconde erreur, non dans la première. Et Amyot, frayant la voie à Baudelaire, traduit ainsi le mot grec *ion* (poison, venin) : “rouille et verm [*i.e.* ver] qui ronge l’ame”³⁵. Sur cette distinction, il n’est pas sûr, au demeurant, que Montaigne s’accorde à Plutarque et considère l’athée comme dépourvu de passion, car il use à son endroit de la même image que celle dont le moraliste grec se sert pour caractériser la passion superstitieuse : “A un atheïste tous escrits tirent à l’atheïisme. Il infecte de son propre venin la matiere innocente”³⁶. Chez Montaigne, la métaphore liquide s’applique donc à l’athéisme orgueilleux autant qu’à la superstition effrayée. Il s’agit pour lui, sinon de deux pathologies, au moins de deux passions (*pathè*)³⁷, dont il importe de savoir par quelles voies, tel un liquide, elles s’infiltrèrent dans l’esprit.

Ici encore, le traité *De la superstition* apporte sa contribution : “l’atheïste ne donne

emparée d’elle, elle obéit aux devins mieux qu’aux chefs”). Le verbe *parere* est l’équivalent latin du verbe *peithesthai*, rencontré dans le “mot” de Socrate sur lequel porte la présente étude.

³⁰ Plutarque, *Ethica seu Moralia Opuscula*, Paris, Vascosan, 1544, f° 37 (je traduis ici le texte latin d’Erasmus : “Sunt qui superstitionem ita fugiunt ac deprecantur, ut nullos credant esse deos : & ita desinunt esse abiecti, ut incipient esse facinorosi, uitam non aliter ac lignum incuruum in diuersum torquentes, quod ignorant artem corrigendi”).

³¹ *OMM*, 124 B. Thomas d’Aquin dit de même que la “religion” est une “vertu morale qui s’établit dans le juste milieu”, aussi loin de la superstition, ce vice par excès, que de l’impiété, ce vice par défaut (*Somme théologique*, II^a II^æ, questions 92 et 93, Les Éditions du Cerf, tome 3, 1999, p. 585).

³² *Essais*, III, 5, 853. La déclaration est toutefois à remettre en contexte : fidélité sexuelle et morale conjugale, propos assurément profanes.

³³ *OMM*, 119 F.

³⁴ Le jugement de Plutarque sur cette question varie : dans *Que l’on ne sçauroit vivre joyeusement selon Epicurus* (*OMM*, 287 D-F), il considère qu’il vaut mieux être superstitieux qu’athée. S’il soutient dans *De la Superstition* le paradoxe inverse, c’est que le traité vise une tout autre cible. Dans *D’Isis et d’Osiris* (*OMM*, 333 F-G), il déclare que la superstition séduit trop aisément les “simples” et pousse les “gens d’entendement” à l’impiété.

³⁵ *OMM*, 119 H.

³⁶ *Essais*, II, 12, 448. On se rappelle que Bion fut longtemps “infect des atheïsmes de Theodorus” (II, 12, 446).

jamais cause ny occasion de naistre à la superstition, là où la superstition donne commencement à l'athéisme"³⁸. Dans un long développement antithétique, Plutarque développe ensuite cette thèse : les Anciens ont eu raison de condamner l'athéisme, mais les pratiques superstitieuses, ridicules quand elles ne sont pas sanguinaires, font encore préférer la négation des dieux à la vision effroyable qu'en ont ceux qui s'adonnent à ces pratiques. La question se pose, pour Montaigne, à partir d'une réflexion sur les "nouvelletez de Luther" et le "tresbon advis" de Pierre Bunel sur les conséquences logiques de leur propagation, analogue à celle d'une épidémie : "[il] prevoy[ait] bien par discours de raison, que ce commencement de maladie declineroit aisément en un execrable atheisme"³⁹. "Commencement" : même mot que chez Plutarque-Amyot, pour même question (comment entre-t-on en "mescreance"?). Mais chez Montaigne le discours sur la "nouvelleté" s'est substitué à celui sur la "superstition". Plutôt moins prodigue en pratiques superstitieuses que l'"ancienne creance", la *noua religio* n'en est pas moins considérée par Bunel comme substance pathogène dont le corps social et la foi traditionnelle n'ont su se prémunir, la laissant s'insinuer et se propager. Le poison ou "ver qui ronge" (pour parler comme Amyot) réside dans l'usage du libre examen qui, explique ensuite Montaigne, amène à vider la foi chrétienne de son contenu par prélèvements successifs et arbitraires jusqu'à ce que l'athéisme s'installe en maître à la place que lui a préparée l'orgueil, impatient de "l'autorité des loix ou reverences de l'ancien usage" et déterminé à "ne recevoir rien à quoy il n'ait interposé son decret et presté particulier consentement"⁴⁰. Ici s'opposent, parce que les contextes historiques diffèrent, Plutarque et Montaigne. Le superstitieux, pour parler familièrement, en fait trop, créant, selon Plutarque, des faux dieux à l'aune de sa propre phobie, alors que le novateur, chez Montaigne, trie et choisit ce qui lui plaît dans la doctrine reçue. Si le second "esbranle" l'édifice religieux qu'il a hérité, le premier le couvre de ses propres constructions, aussi factices qu'inconsistantes, mais tous deux font le lit de l'athéisme, l'un en créant une réaction hostile, l'autre en vidant peu à peu la doctrine de sa substance. La question est maintenant de savoir si, chez Montaigne, une autre passerelle ne relie pas l'une à l'autre ces deux attitudes.

* * *

Le moment est venu de replacer en son contexte le "mot" de Socrate déjà cité : "Les Chrestiens ont une particuliere cognoissance combien la curiosité est un mal naturel et originel en l'homme. Le soing de s'augmenter en sagesse et en science, ce fut la premiere ruine du genre humain ;

³⁷ Théophraste (voir *supra*) portait le même diagnostic sur l'orgueil et la superstition.

³⁸ *OMM*, 123 F.

³⁹ *Essais*, II, 12, 439 (début de l'"Apologie de Raimond Sebond").

⁴⁰ *Ibid.* Cf. *Essais*, I, 27, 182, sur un mode plus personnel : "Ou il faut se submitte du tout à l'autorité de nostre police ecclesiastique, ou du tout s'en dispenser. Ce n'est pas à nous à establir la part que nous luy devons d'obeissance. Et davantage, je le puis dire pour l'avoir essayé, ayant autrefois usé de cette liberté de mon choisis et triage particulier, mettant à nonchaloir certains points de l'observance de nostre Eglise, qui semblent avoir un visage ou plus vain, ou plus estrange". En

c'est la voye par où il s'est precipité à la damnation eternelle. L'orgueil est sa perte et sa corruption : c'est l'orgueil qui jette l'homme à quartier des voyes communes, qui luy fait embrasser les nouvelletez, et aimer mieux estre chef d'une troupe errante et desvoyée au sentier de perdition, aymer mieux estre regent et precepteur d'erreur et de mensonge, que d'estre disciple en l'eschole de verité, se laissant mener et conduire par la main d'autruy, à la voye batuë et droicturiere. C'est, à l'avanture, ce que dict ce mot Grec ancien que la superstition suit l'orgueil et lui obeit comme à son pere : *Hè deisidaimonia kathaper patri tô; tuphô; peithetai*"⁴¹.

La parénèse vise un lectorat capable de discerner, sous l'allusion prolongée, l'intertexte du récit bien connu de la *Genèse* ou l'une de ses multiples représentations : transgression d'Adam et d'Eve qui goûtent au fruit défendu de l'arbre de la connaissance, puis châtiment qui en résulte pour l'ensemble des humains constituant leur descendance. Ce péché dit originel est imputé par Montaigne au désir orgueilleux de savoir ce qui dépasse l'entendement humain ("vous serez comme des dieux", avait dit le serpent). L'actualisation suit : réprobation de ceux qui s'en prennent à Sebond au nom de la raison, mais aussi de ceux qui innovent en s'attaquant aux traditions religieuses au lieu de s'en tenir humblement à la religion instituée. La jonction avec la citation qui suit est présentée comme téméraire, mais possible, peut-être en raison de l'ambiguïté du mot "superstition", auquel le préambule de Montaigne tend toutefois à donner le sens de "religion dévoyée", voire "de nouvelle religion", au seuil d'un long développement qui déclare prendre pour cible l'orgueil du "cuider", autrement dit la présomption de science.

Au plafond de la "librairie", le "mot" de Socrate a été remplacé, après application d'un badigeon et avant 1580, par une sentence empruntée à saint Paul : "Nolite esse prudentes apud vosmetipsos" ("Ne soyez pas sages à vos propres yeux")⁴². Entre les deux inscriptions, même dénonciation du jugement erroné : dans le texte inférieur, le regard est brouillé par la "fumée de l'orgueil" (*tuphos*) et c'est aussi contre cet orgueil que le texte substitué met en garde, car il empêche une juste évaluation de soi-même. A cela s'accorde ce qu'on peut lire dans Stobée, en même page que le "mot" de Socrate examiné, et d'ailleurs de même attribution : "Comme un mauvais sculpteur, le fumant orgueil [*tuphos*] peut nous faire voir des choses une image toute déformée"⁴³. Ici encore, la métaphore de la fumée pour désigner l'orgueil insiste sur le trouble conjoint de la vision et du jugement, analogue à cette vapeur qui, selon les médecins, cause la folie en montant au cerveau.

Mais c'est chez Plutarque que Montaigne pouvait trouver un lien entre *tuphos* et *deisidaimonia*. Dans le *Démon de Socrate*, Galaxidoros présente Socrate (encore lui!) comme un

grec, "chois et triage" se dit *hairesis* (d'où vient "hérésie"). Une annotation de La Boétie sur Plutarque développe une idée voisine (voir *supra*, note 17).

⁴¹ *Essais*, II, 12, 498 (avec corrections : voir *supra*, note 8).

⁴² A. Legros, *Essais sur poutres*, *op. cit.*, p. 251-257 (datation) et 329-331 (sentence prise dans l'*Epître aux Romains*). La préposition *apud* suggère la comparaison "devant" un tribunal, donc ici "devant vous-mêmes" (juges et parties).

⁴³ Stobée, *op. cit.*, p. 187 : *Para tô; tuphô; kathaper para kakô; plastê; diestrammenas tas tôn pragmaTôn eikonas idein esti.*

homme épargné “par l’aveuglement et la superstition” (*tuphou kai deisidaimonias*)⁴⁴. La suite montre ce qu’on doit entendre par là, dans le droit fil de la discussion : il faut laisser le discours philosophique abscons des Sophistes, qui est comme une “fumée de la philosophie” (*ton de tuphon hôsper tina kapton philosophias*), mais aussi s’écarter de celui des Pythagoriciens à la philosophie “pleine de fantômes, de fables et de superstitions” (*phasmatôn de kai muthôn kai deisidaimonias*). C’est en évitant l’un et l’autre écueil que Socrate, “par sa ronde simplicité sans fard” (Amyot traduit ainsi *atuphiai kai apheleia*) a “humanisé, par maniere de dire, c’est à dire, attribué à la raison humaine, la philosophie”⁴⁵.

Voilà donc pour le *tuphos*, ce discours boursoufflé, orgueilleux, qui enfume, obscurcit ce qu’il touche, au lieu de l’éclairer. Quant à la *deisidaimonia*, que Plutarque juge pire que l’athéisme parce qu’elle ancrée dans le désir alors qu’il est, lui, du seul ressort de la pensée⁴⁶, elle fait l’objet d’une entrée dans le *Trésor de la langue grecque* (1572), où, après plusieurs citations des *Moralia* de Plutarque, Henri Estienne rappelle comment Cicéron traduit l’expression *deisidaimonian anaireisthai* : “Religione noua se obligare, et, Nouam religionem suscipere” (“Adhérer à une religion nouvelle” et “Embrasser une nouvelle religion”). Il se pourrait bien que Montaigne entende de la sorte le vocable qui nous occupe, lui qui, on s’en souvient, associe “l’orgueil, la superstition, l’amour de nouuelleté, la rebellion la desobeissance, l’opiniastreté” comme “agitations” dont notre jugement a communément à pâtir⁴⁷. Le superstitieux tend ainsi à devenir, de peureux qu’il était, orgueilleux et hardi au point d’oser innover en matière religieuse. C’est d’ailleurs ainsi que Tertullien interprétait *superstitio* (une “pratique religieuse contraire aux usages reçus”⁴⁸) et que le latin médiéval comprenait *superstitiosus* (“arrogant, présomptueux”⁴⁹). Deux acceptions qui, combinées, conviendraient assez à celui qui écrit, au retour d’Italie : “quelque apparence qu’il y ayt en la nouuelleté, je ne change pas aisément, de peur que j’ay de perdre au change [...] Ainsi me suis-je, par la grace de Dieu, conservé entier, sans agitation et trouble de conscience, aux anciennes creances de nostre religion, au travers de tant de sectes et de divisions que nostre siecle a produites”⁵⁰.

“O cuider combien tu nous empeschés.” Dans une marge de l’Exemplaire de

⁴⁴ *OM*, tome VIII, éd. et trad. J. Hani, 1980, p. 83, 9. Cf. Amyot, *OMM*, 638 G : “quelque espece de vanité & de superstition”. Merci de nouveau à Françoise Frazier qui m’a indiqué ce passage.

⁴⁵ *OMM*, 640 B. Ce discours n’a pu échapper à Montaigne qui, dans “Des prières”, revendique pour les “humanistes” le droit d’user du “dire humain”, aux “formes plus basses” que le langage attendu des théologiens (*Essais*, I, 56, 323).

⁴⁶ Cf. *OMM*, 123 E : “l’atheïste pense qu’il n’y ait point de Dieux, & le superstitieux veult qu’il n’y en ait point”. Sur l’échelle de l’impiété (*asebeia*), la “superstition” se trouve ainsi placée plus haut que l’athéisme. Amyot est conscient du caractère hardi d’un tel paradoxe et son préambule met en garde le lecteur : “Ce traité est dangereux à lire, & contient une doctrine faulse : car il est certain que la Superstition est moins mauuaise, & approche plus pres du milieu de la vraye Religion, que ne fait l’impiete et Atheisme” (*OMM*, 119 F). Dans son édition du Plutarque d’Amyot, Simon Goulart jugera lui aussi cet opuscule “de perilleuse lecture”, tout en soulignant qu’il n’épargne pas plus la sécheresse de l’athée que l’agitation du superstitieux (*Les Euvres morales et meslees de Plutarque*, 1582, f° 121 r°).

⁴⁷ *Essais*, II, 12, 503.

⁴⁸ Selon A. Blaise, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Turnhout, Brepols, 1993.

⁴⁹ Selon J. F. Niemeyer, *Mediæ latinitatis lexicon minus*, Leiden-New York-Köln, Brill, 1997.

⁵⁰ *Essais*, II, 12, 569.

Bordeaux⁵¹, cette exclamation est placée juste après le “mot” de Socrate. Elle en est comme le commentaire spontané, fusant d’une relecture des lignes déjà imprimées. Le “cuider” ou penser⁵², la “curiosité”, l’“orgueil” et la “superstition” ont ainsi partie liée, ruinant la religion traditionnelle par un excès de critique qui, d’un même mouvement, “empesche” ou entrave l’esprit de celui qui leur accorde trop de confiance. Mais où est donc passée la peur (*deisi-*), cette crainte dérégulée de Dieu, des dieux, du Démon, des démons, des esprits (*-daimonia*), de tout ce qu’on ne comprend pas et qui paraît dépasser la raison, animé de surcroît d’intentions mauvaises à notre égard, étranger à toute espérance? Dans le traité *Que l’on ne sçauroit vivre joyeusement selon Epicurus*, Plutarque en faisait une qualité inhérente à la superstition⁵³. En contexte historique et culturel différent, la “superstition” selon Montaigne pourrait bien désigner, au lieu examiné, une maladie tout autre, passion invincible aux efforts de Plutarque comme à ceux d’Epicure, mixte d’une rage d’innover et de la certitude d’avoir raison, toutes deux filles d’orgueil et surtout mères de fanatisme⁵⁴.

Etait-ce pour s’en garder qu’il avait fait peindre le “mot de Socrate” au haut bout de sa travée centrale, et comme en point de mire lorsque, lors de séjours intermittents, et toujours se promenant, il revenait de sa bibliothèque à sa table? Etait-ce pour avoir eu conscience qu’il donnait un sens paradoxal au “mot” de Socrate et au vocable “superstition”, qu’il a fait précéder la citation d’une de ses locutions favorites⁵⁵ (“c’est, à l’avanture, ce que dit ce mot”), comme pour introduire du jeu dans l’équation, un peu d’audace dans l’interprétation?

⁵¹ *Reproduction en quadrichromie [...] des Essais de Montaigne (Exemplaire de Bordeaux)*, éd. P. Desan, Basano-Chicago, Schena editore-Montaigne Studies, 2002, f° 208 v°. Montaigne avait d’abord écrit : “combien tu coustes a l’home”. Est-ce un hasard si surgit, juste après cette exclamation, la figure de Socrate, honoré du titre de sage par le “Dieu de sagesse” pour son “ignorance” avouée et sa “simplicité”?

⁵² En grec, *to phronein*, infinitif substantivé trois fois discrédité au plafond de la “librairie”.

⁵³ *OMM*, 278 sq. Dans *La Cité de Dieu* (VI, 9, 2) saint Augustin rappelle que cette peur signale, pour Varron, le “superstitieux”, alors que la vénération filiale est la marque du “religieux” (*Euvres de Saint Augustin*, 34, *La Cité de Dieu*, Livres VI-X, trad. G. Combès, Desclée de Brouwer, 1959, p. 91).

⁵⁴ Cicéron s’en prend aux *philosophi superstitiosi et pæne fanatici* (*De diuinatione*, II, 118),

⁵⁵ Voir K. Sellevold, “*J’ayme ces mots...*”. *expressions linguistiques de doute dans les Essais de Montaigne*, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 26 et *passim*.